

18 - Bibliothèques municipales - Acceptation d'un don

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Fin 2010, la bibliothèque municipale a reçu un courrier d'un chercheur américain de Chicago accompagné d'un chèque de 1 000 \$ destinés à «préparer les étudiants à devenir de futurs libraires spécialisés en livre ancien». Cette somme permettra l'achat de livres qui seront consultés par les étudiants qui suivent à la bibliothèque des cours sur le livre ancien dispensés par les conservateurs dans le cadre de la licence professionnelle organisée conjointement avec l'Université.

Cet universitaire qui souhaite conserver l'anonymat fréquente régulièrement la bibliothèque municipale chaque fois qu'il vient en France ; il en connaît parfaitement le fonds ancien et a par le passé déjà fait montre de sa générosité.

En cas d'accord, les crédits seront ouverts lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice, à hauteur de 721 €, en recettes au chapitre 77.321/7713 CS 45000 et réaffectés pour le même montant en dépenses au chapitre 011.321/6065 CS 45000.

Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à accepter ce don de 1 000 \$ correspondant à la somme de 721,78 €.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.